



AMBASSADE DE SUISSE

Londres, le 9 août 1968.

LP No 30

RK/mn

Monsieur l'Ambassadeur P. Micheli,
 Secrétaire général
 du Département politique fédéral,
3003 B e r n e .

cn						ala
Datum						
Via						
EPD		9. OKT. 1968				
Ref. p. A. 21.31.		London				

Monsieur l'Ambassadeur,

M. Edwin Stopper, Président du Directoire de la Banque nationale suisse, dont j'ai rapporté les entretiens avec MM. Wilson et Jenkins dans mon rapport politique No 11, a eu sur les problèmes de l'or une longue conversation avec Harold Lever, M.P., Financial Secretary to the Treasury, qui rentrait de pourparlers techniques menés à Washington.

Américains et Anglais sont tombés en principe d'accord sur l'attitude à adopter envers l'Union Sud-Africaine. Les Banques nationales, qui formaient naguère le pool de l'or, désigneraient un porte-parole (General Agent), qui pourrait être la Banque d'Angleterre. On proposerait à l'Union Sud-Africaine de lui garantir l'achat, à 35 \$ l'once, de quantités qui varieraient selon les fluctuations du marché libre. L'attrait de ce prix-plancher pour le principal producteur, combiné avec la résolution de tenir la

./.



- 2 -

parité officielle - la crédibilité dépendra évidemment de l'évolution de la balance américaine des paiements- devraient décourager les spéculateurs et rapprocher sensiblement les deux cours.

Pour la réalisation de ces plans, l'accord de la Banque nationale suisse est indispensable, car son indépendance et les moyens dont elle dispose sont incomparables. M. Stopper est en soi favorable aux vues anglo-saxonnes. Il ne fait pas un tabou des 35 \$ pour l'once d'or fin, mais il serait économiquement déraisonnable et politiquement dangereux de déprécier les moyens de paiements par rapport à l'or en période d'inflation persistante. Augmenter les liquidités en temps de récession serait une tout autre affaire, mais nous n'en sommes pas là. (Exemple de l'autonomie de notre Banque d'émission: à la récente réunion de Bâle, les Anglo-Saxons auraient voulu que l'on se refuse à acheter de l'or à l'Union Sud-Africaine. M. Stopper déclara que la Banque ne s'engageait à rien et qu'elle se réservait, au contraire, d'opérer des achats à 35 \$ si l'Union Sud-Africaine en faisait l'offre).

Les modalités de l'aide de 2 milliards de dollars pour le soutien de la livre, décidée en juillet à Bâle, seront fixées en septembre. Pour la Suisse, on a articulé le chiffre de 125 millions. M. Stopper estime que 100 devraient suffire, à l'instar de la contribution de pays de notre ordre de grandeur économique. L'un ou l'autre montant trouvera sa place dans les limites des 200 millions

./.

- 3 -

arrêtés en 1963. Il ne sera donc pas nécessaire, et c'est mieux ainsi, de saisir à nouveau le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

